



Point de vue Environnement

N° 13 – Mars 2002

<http://assoc.wanadoo.fr/gagny-environnement>

Gagny Environnement 18 rue de Collines 93220 Gagny ☎ 01 43 81 10 92. Email gagnyenv@club-internet.fr

Sommaire

1 – Editorial	p. 1
La charrue avant les bœufs	
2 – Enquête Publique	p. 2
Les concasseurs : Le Retour	
3 – Les nuisances du TGV Est	p. 3
Les travaux préventifs	
4 – Commission consultative de l' Environnement Roissy CdG	p. 3
5 – Les Espaces ProNatura	p. 3
Visite d'un site près de Moret-S-Loing	p. 4

1 – Editorial

La charrue avant les bœufs

Tout le monde savait depuis des décennies, que le sous-sol de la mairie était régulièrement inondé. Qui avait eut l'heureuse idée d'y stocker les archives municipales ce qui avait eu pour conséquence de faire disparaître une partie de notre patrimoine historique ?.

Malgré cela, à grand renfort de publicité, on effectuait un ravalement complet du bâtiment en vantant la qualité du matériau utilisé. Aux premiers orages une fuite de chéneau provoquait une tâche d'humidité qui, on en était certain, devait disparaître rapidement. Quelques années après, la tâche d'humidité est toujours là, et fait aggravant, d'autres traces importantes d'humidité remontent du sous-sol et détériorent la façade. Ne fallait-il pas traiter les fondations avant de refaire le ravalement ?

En 1999, le document POS N° 2 diffusé par la municipalité, prévoyait en plein centre de la carrière de l'Ouest la construction de 150 habitations et 750 autres réparties sur les carrières de l'Est et du Centre. Aujourd'hui, le projet de Plan de Prévention des Risques (PPR) établi par le préfet, déclare certaines parties de cette zone inconstructibles et remet en cause les objectifs du Plan Local d'Urbanisme. Ne devait-on pas étudier les sous-sols avant de définir les zones de construction ? Combien d'années de pertes depuis la mise en révision du plan d'occupation des sols en 1995 !!!! Ne fallait-t-il pas auparavant améliorer la

circulation automobile, redimensionner les réseaux d'assainissement des zones déjà bâties, régulièrement inondées dès qu'un orage un peu important sévit sur notre ville ?

La ZAC Jean Bouin est réputée pour ses problèmes de stationnement et de circulation. Depuis deux ans un atelier d'urbanisme étudie pour le compte de la Région l'implantation d'un Parc de Stationnement Régional (PSR) de 300 à 400 places. Sans attendre les conclusions de cette étude, la commune a délivré récemment un permis pour 28 habitations individuelles dans le voisinage de la gare du Chenay-Gagny. Cette autorisation limite considérablement les possibilités d'aménagement du PSR. N'aurait-il pas été préférable d'étudier au préalable la circulation et le stationnement en relation avec l'implantation du parc de stationnement ?

Dans le Parisien du 3 janvier, deux articles très succincts nous apprenaient que les travaux du centre ville avec la construction d'un centre administratif municipal de 3000 m² devaient commencer à la fin de l'année. On peut donc penser, en raison des délais nécessaires pour le choix des entreprises, que le projet d'ensemble est arrêté. Plusieurs interrogations viennent à l'esprit : Comment peut-on reconstruire le centre ville sans avoir au préalable étudié la circulation et le stationnement ? Comment peut-on définir un nouveau centre ville sans concertation avec les commerçants, résidents, usagers, parents d'élèves, associations ...

Les gabiniers découvriront ce que les élus ont décidé pour eux. Ils devront s'en satisfaire. Annoncer la reconstruction du centre ville alors qu'aucune information n'a été donnée sur les objectifs et les études, qu'on ne sait même pas s'il y a eu des études, et s'il y en a eu, de quoi elles parlent, n'est ce pas une fois encore mettre la charrue avant les bœufs. ?

Devant la complexité des problèmes, nous constatons l'incapacité des responsables communaux en charge de l'urbanisme, sans aide extérieure, à concerter et à élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'une ville de 36000 habitants comme Gagny. Il est indispensable de faire effectuer des études globales par un cabinet d'urbanistes compétents, qui fixeraient les objectifs dans le

respect de loi "**Solidarité et Renouvellement Urbains**" (dite loi SRU), entrée en application en 2001. Cette loi rénove la politique urbaine et adapte les outils juridiques aux réalités modernes, en alliant pour la première fois, des questions d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme depuis si longtemps promis, prendrait alors en compte notamment :

- La circulation et le stationnement dans la ville en concertation avec les communes avoisinantes.
- Le rééquilibrage économique et social en privilégiant les bureaux et les activités.
- La suppression des logements insalubres
- Les besoins en réseaux d'assainissement pour éviter les inondations
- Le tri sélectif des ordures ménagères à la source
- Le règlement global du problème des anciennes carrières.

On sait que les tribunaux administratifs sanctionnent les absences d'informations préalables, l'insuffisance de concertation ou la légèreté des dossiers d'études d'impacts ou des volets paysagers.

Aujourd'hui, il paraît indispensable de remettre les bœufs devant la charrue; c'est à dire, à partir d'un diagnostic extérieur, **proposer des objectifs avec un projet présentant les lignes directrices**, concerter, écouter, prendre en compte les aspirations des Gagniens, établir le cahier des charges, puis seulement après; **faire étudier**, définir et proposer.

Pour un meilleur Environnement, c'est ce que je souhaite pour notre ville et pour nos enfants.

Jean Denis, Secrétaire Général

2 – Enquête Publique

Soyons clairs !

Voulez-vous des CONCASSEURS sur les carrières ?

Si non, allez l'écrire sur le registre et faites le savoir à vos voisins

Depuis le 18 février et jusqu'au 23 mars 2002 inclus une enquête publique est ouverte dans les locaux des services techniques de la mairie de Gagny. Quoique assez pauvre en informations, les plans présentés étant sans légende, le dossier soumis à l'enquête nous apprend que la commune a l'intention à nouveau, d'autoriser les concasseurs de béton sur les carrières.

Rappelons que cette disposition avait déjà été adoptée par le conseil municipal en décembre 1996 et qu'il avait fallu plus d'un an de procédure à Gagny Environnement, pour la faire annuler par le Tribunal Administratif de Paris.

Il semblerait qu'à Gagny, on ne sache pas combler les carrières sans concasseur, alors que partout alentour, à Neuilly-Plaisance, Chelles, Rosny-sous-Bois, Montfermeil, les carrières ont été comblées sans avoir à mettre en œuvre ces machines polluantes. A Gagny au contraire, un concasseur a déjà fonctionné, (bruit, poussière) mais les carrières n'ont pas été comblées. Bien mieux, il va même falloir les vider pour remettre des matériaux appropriés. L'Inspection Générale des Carrières (IGC) responsable de la sécurité et du contrôle des travaux dans les carrières, exige depuis 1996 le retrait des matériaux impropres au comblement déposés indûment dans les galeries, préalablement à tous travaux de comblement.

Mais depuis le 1^{er} avril 2001, les Plans d'Occupation des Sols (POS) approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (dite loi SRU) sont soumis au régime juridique des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). L'application anticipée est supprimée. Une procédure de révision partielle est instaurée, mais pour qu'elle puisse s'appliquer, il faut que le projet, motivant cette révision d'urgence, « *présente un caractère d'intérêt général.* » « *L'enquête publique porte alors à la fois sur le projet et sur la révision du plan local d'urbanisme.* »

C'est pour cette raison, et d'autres qu'il serait hors de propos de développer ici, que la modification proposée à l'enquête publique a bien peu de chance d'aboutir.

N'hésitez pas cependant, à faire connaître votre volonté afin d'éviter peut-être une nouvelle procédure !

Henri Druesne, Président

URGENT

COTISATION 2002

Merci à tous ceux qui se sont acquittés de leur cotisation dès le premier appel.

Un tiers d'entre vous ne l'a pas encore fait.

N'attendez pas la relance personnalisée qui est toujours une perte de temps.

Merci de votre compréhension

3 – Les nuisances du TGV-Est les Travaux préventifs

Sur la base d'un ensemble d'informations officielles reçues récemment par l'intermédiaire des associations Ile-de-France Environnement et Environnement 93, il convient de faire le point.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a assorti sa participation (500 millions de Francs) au financement du TGV-Est (d'un coût total de 20 milliards de Francs) à la condition que tout devait être fait, en Ile-de-France, pour une bonne insertion par rapport à l'environnement afin de réduire au maximum les nuisances prévisibles.

Pour s'en assurer, le Conseil Régional a fait évaluer l'impact sur l'environnement du projet du TGV Est et les engagements de l'Etat au moyen d'une expertise réalisée par un organisme spécialisé indépendant.

Cette expertise dont nous avons déjà parlé et à laquelle Gagny Environnement a été associé, a consisté à projeter comment le projet de TGV s'insérerait dans l'état actuel des lieux. Elle a fait apparaître une prise en compte très insuffisante des nuisances et proposait des aménagements permettant de les atténuer. Le Conseil Régional s'appuyant sur cette expertise et conforté par la très forte pression des associations de défense de l'environnement, soutenues enfin par les maires des communes riveraines, a pu négocier avec Réseau Ferré de France (RFF), et les autres collectivités territoriales une série de travaux supplémentaires pour un montant total de 60 millions de Francs.

Au titre de ce supplément de travaux, dans notre secteur, il a été décidé de traiter les points noirs du bruit ferroviaire à **Gagny**, Chelles et Vaires (Claye-Souilly étant également concerné). Cela a été estimé à 30,5 millions de Francs qui seront financés à raison de 8,75 MF par RFF, 14,5 MF par la Région et 7,25 MF par les autres collectivités territoriales.

Ainsi, à Chelles, pour l'écran (d'une hauteur de 1,5 m) qui était prévu initialement, sa longueur sera portée à 600 mètres.

Mais au vu des différents courriers qui nous ont été transmis, rien ne nous permet de situer précisément la situation des murs anti-bruit à Gagny. Aussi nous allons reprendre contact avec le Conseil Régional pour faire préciser les engagements pris.

Le **pont ferroviaire** au-dessus de l'avenue Jean-Jaurès, à proximité immédiate de la gare, est un des points noirs répertoriés dans la région parisienne qui existe indépendamment du futur TGV. Le Conseil Régional a promis de

financer les travaux nécessaires à sa suppression lors du prochain contrat de plan Etat-Région. Il n'en reste pas moins que si le Conseil Régional veut tenir ses engagements, il devrait dès à présent demander à FFR ou à un organisme compétent de rechercher une solution et d'en évaluer le coût.

Georges Hardy, Vice-président

4 – Commission consultative de l'environnement Roissy CdG.

Lors de la réunion de la commission consultative de l'environnement Roissy CdG du 12 février 2002, Aéroport de Paris (ADP) a présenté son bilan pour 2001.

Pour les trois aéroports de la région parisienne, on a dénombré 70,95 millions de passagers au départ ou à l'arrivée (-3,5 %) et 743278 mouvements d'avions (-2,2 %).

Les habitants de Seine-Saint-Denis ont déposé 172 plaintes contre les nuisances sonores en 2001, contre 218 en 2000 (-21 %). ADP considère que ces chiffres traduisent une diminution du mécontentement des riverains ! Il ne faut donc pas hésiter à signaler toute gêne anormale à la "Maison de l'Environnement" à Roissy-en-France (☎ 01 48 62 10 16).

La mise en service des nouvelles trajectoires annoncée dans "Point de Vue Environnement" de janvier 2002, comme effective à partir du 21 février, a été retardée au 21 mars 2002. Ce report est dû à la complexité de la mise en place du couloir appelé "DOMUS" et dans le souci d'améliorer la sécurité.

Dans un premier temps, les associations ont obtenu le relèvement de l'altitude de survol à 2300 m (soit 1000 pieds de plus), ainsi que la régulation du trafic nocturne sur cette trajectoire (peut-être va-t-on obtenir sa suppression).

René Roux, Administrateur, Membre de la commission consultative de l'environnement Roissy CDG

5 – Les espaces PRO NATURA

Lors de la dernière assemblée générale, certains participants ont souhaité obtenir des précisions sur les espaces acquis par PRO NATURA en 2001.

En 2001 PRO NATURE a acquis 28,64 ha pour la somme de 938537 F soit 143079 € :

- 23,32 ha dans la future réserve naturelle de la Bassée en instance de classement, située dans la commune de Jaulnes en Seine-et-Marne à 15 km au sud de Provins
- 4,5 ha de pelouses calcaires dans le site NATURA 2000* du Gâtinais dans l'Essonne, sur les communes de Valpuiseaux et Gironville-sur-Essonne à 8 km au Sud-Ouest de Milly-la-Forêt.
- 0,8 ha sur la commune de Noisy-sur-Ecole.

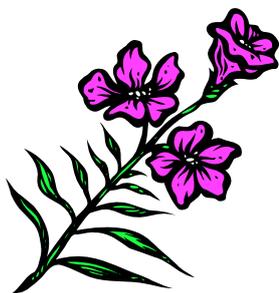
A ce jour, Pro NATURA est propriétaire de 101,12 ha et est en train d'acquérir 16,54 ha supplémentaires. Vous pouvez être rassurés quant au devenir de ces terrains, car les statuts de l'association lui interdisent de les revendre et lui imposent de les laisser à l'état naturel, de les gérer ou d'en confier la gestion à des associations de protection de la nature. Rappelons que PRO NATURA Ile de France est une association déclarée sous le régime de la loi de 1901.

Les dons reçus sont affectés statutairement : 75 % à l'acquisition, 10 % à l'administration, 5 % à la gestion, 10 % à des réserves pour les mauvais jours ou les trop bons jours (occasion d'acquisition inopinée).

Visite d'un site PRO NATURA

Pour répondre à plusieurs demandes, Gagny Environnement organise une visite d'un site naturel Pro Natura présentant une faune (oiseaux, amphibiens, insectes) et une flore (plantes aquatiques, orchidées) riche et variée. Ce site se situe près de Moret-sur-Loing.

William Rol, animateur à l'association naturaliste du R.E.N.A.RD, sera notre guide. Si le temps le permet et pour ceux qui le souhaiteront, la promenade se poursuivra l'après midi par une visite de la plaine de Sorques : vaste espace naturel reliant le Loing à la forêt de Fontainebleau.



Dimanche 7 avril 2002

**Départ du syndicat d'initiative de MORET-SUR-LOING.
à 9 h 45 très précises.**

**SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VENIR
SOYEZ SYMPA DE TELEPHONER
COMBIEN VOUS SEREZ ?
AU 01 43 81 10 92**

Le retour à Gagny est normalement prévu vers 19 h 30.
Les personnes disposant de places disponibles dans leur véhicule voudront bien en indiquer le nombre à l'association qui recensera également les personnes ne disposant pas de moyen de transport.

Important :

Prévoyez votre pique-nique pour le déjeuner de midi, de bonnes chaussures ou des bottes, un vêtement de pluie et des jumelles si possible.

